



**Procédure de participation du public par voie  
électronique relative au projet d'un hôtel de 80  
clés situé avenue de l'Europe**

**COMMUNE DE SAINT-FRANÇOIS (97118)**

**SYNTHESE DES OBSERVATIONS ET  
PROPOSITIONS DU PUBLIC**

*Art. L. 123-19, III. et L. 123-19-1, II du Code de l'Environnement*

**Maitre d'ouvrage :**

SAS Hôtelière de l'Anse Champagne  
La Rocade Grand Camp  
97142 Les Abymes



Table des matières

<b>I. Présentation de la procédure de PPVE</b> .....	3
<b>II. Déroulement de la PPVE</b> .....	4
1. Modalités de publicité .....	4
2. Modalités de consultation du dossier.....	4
3. Modalités de participation du public.....	5
4. Composition du dossier .....	5
<b>III. Données générales relatives à la participation du public</b> .....	6
1. Niveau de participation .....	6
2. Nature des contributions.....	6
3. Analyse qualitative générale .....	6
4. Structuration des observations .....	7
<b>IV. Synthèse des observations du public</b> .....	8
1. Stationnement et circulation .....	8
2. Littoral et accès à la plage.....	8
3. Environnement et ressources naturelles.....	9
4. Utilisation de la ressource en eau.....	9
5. Assainissement et gestion des eaux usées .....	9
6. Sargasses.....	9
7. Opportunité économique et touristique .....	10
8. Intégration paysagère et perception de l'urbanisation .....	10
9. Inondations .....	10
<b>V. Réponses apportées aux observations du public</b> .....	11
1. Stationnement et circulation .....	11
2. Littoral et accès à la plage .....	12
3. Environnement et ressources naturelles.....	12
4. Utilisation de la ressource en eau.....	13
5. Assainissement et gestion des eaux usées .....	13
6. Sargasses.....	14
7. Opportunité économique et touristique .....	14
8. Intégration paysagère et urbanisation .....	14
9. Inondations .....	15
<b>VI. Prise en compte des observations</b> .....	16
<b>VII. Bilan de la participation</b> .....	17
<b>VIII. Modalités de mise à disposition de la synthèse</b> .....	18
<b>IX. Annexes</b> .....	19



## I. Présentation de la procédure de PPVE

Dans le cadre de la demande de permis de construire n° PC 971125 25 00002, déposée le 7 janvier 2025 par la SAS Société Hôtelière de l'Anse Champagne, représentée par Monsieur Henri Laventure, un projet de construction d'un hôtel de 80 clés est envisagé sur les parcelles cadastrées AW 53 à 59, situées sur la commune de Saint-François.

Ce projet s'inscrit sur le site de l'ancien hôtel Méridien, aujourd'hui déconstruit, et vise à requalifier ce secteur en développant une offre hôtelière structurante à l'échelle du territoire.

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement, et notamment des articles L.123-19 et L.123-19-1, le projet, soumis à évaluation environnementale après examen au cas par cas, a fait l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique (PPVE), préalablement à la décision de l'autorité compétente sur la demande de permis de construire.

L'ouverture et les modalités d'organisation de cette procédure ont été fixées par arrêté du Maire de la commune de Saint-François en date du 9 février 2026.

La participation du public par voie électronique s'est déroulée du 23 mars 2026 à 7h30 au 21 avril 2026 à 17h00, soit pendant une durée de 30 jours consécutifs, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Cette procédure avait pour objet de permettre au public :

- De prendre connaissance de l'ensemble du dossier de demande de permis de construire, incluant notamment l'étude d'impact et les avis émis sur le projet,
- De formuler des observations et propositions sur le projet, préalablement à la décision administrative.

La présente synthèse a pour objet de présenter les observations recueillies dans ce cadre, ainsi que les réponses apportées, en application de l'article L.123-19-1 du Code de l'environnement.



## II. Déroulement de la PPVE

### 1. Modalités de publicité

Conformément aux dispositions des articles L.123-19 et R.123-46-1 du Code de l'environnement, les modalités de la participation du public par voie électronique ont fait l'objet de mesures de publicité permettant d'assurer une information préalable et complète du public.

À ce titre, un avis d'information a été porté à la connaissance du public :

- Par insertion dans deux journaux diffusés dans le département :
  - **France-Antilles** en date du 26 février 2026
  - **Nouvelles Semaine** en date du 27 février 2026
- Par affichage en mairie de Saint-François, notamment dans les locaux de la mairie et du service urbanisme, pendant une durée conforme aux exigences réglementaires ;
- Par affichage sur le site du projet, situé à Anse Champagne, sur l'avenue de l'Europe, au moyen d'un panneau visible et lisible depuis la voie publique, précisant les caractéristiques principales du projet ainsi que les modalités de participation du public ;
- Par mise en ligne sur le site internet de la commune de Saint-François.

La régularité de ces mesures de publicité est attestée par :

- Un certificat d'affichage établi par la commune en date du 5 mars 2026,
- Un procès-verbal de constat d'huissier en date du 5 mars 2026, confirmant la présence et la conformité des affichages en mairie et sur le site du projet.

### 2. Modalités de consultation du dossier

Le dossier soumis à la participation du public a été mis à disposition pendant toute la durée de la procédure, du 23 mars 2026 au 21 avril 2026 inclus.

Le public a pu consulter ce dossier :

- Par voie dématérialisée, sur le site internet de la commune de Saint-François ;
- En version papier, sur demande :
  - Au Centre technique municipal de Saint-François,
  - À l'Espace France Services de Saint-François,

Aux jours et horaires habituels d'ouverture.



### 3. Modalités de participation du public

Pendant toute la durée de la participation du public par voie électronique, les observations et propositions du public ont pu être transmises :

- Par voie électronique, à l'adresse dédiée indiquée dans l'avis au public ;
- Via un formulaire en ligne accessible depuis le site internet de la commune.

Seules les contributions reçues pendant la période de la PPVE ont été prises en compte, conformément aux dispositions réglementaires.

### 4. Composition du dossier

Le dossier mis à disposition du public comprenait notamment :

- Le dossier de demande de permis de construire, incluant les pièces écrites et graphiques du projet ;
- L'étude d'impact et son résumé non technique ;
- Les avis émis par les autorités et services consultés dans le cadre de l'instruction du projet ;
- Le mémoire en réponse du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale ;
- Les pièces administratives relatives à la procédure de participation du public.

L'ensemble de ces documents a permis au public de disposer d'une information complète sur la nature, les caractéristiques et les impacts du projet.



## III. Données générales relatives à la participation du public

### 1. Niveau de participation

La participation du public par voie électronique s'est déroulée du 23 mars 2026 au 21 avril 2026 inclus.

Au cours de cette période, **87 contributions** ont été enregistrées.

Ces contributions ont été transmises majoritairement par voie électronique, conformément aux modalités définies dans l'avis de participation.

### 2. Nature des contributions

L'analyse des contributions permet de distinguer plusieurs types d'avis :

- Contributions favorables : environ 27 contributions
- Contributions exprimant des interrogations ou points de vigilance : environ 60 contributions.
- Observations neutres, nuancées ou sans position clairement exprimée : Sans objet

Les contributions favorables mettent principalement en avant :

- Les retombées économiques du projet
- Le développement de l'offre touristique
- La requalification du site de l'ancien hôtel

Les contributions exprimant des interrogations ou points de vigilance portent majoritairement sur :

- Les questions de stationnement
- Les enjeux environnementaux
- L'accès au littoral
- La gestion des ressources

### 3. Analyse qualitative générale

L'analyse des contributions fait apparaître :

- Une mobilisation significative du public, traduisant un intérêt marqué pour le projet ;
- Une diversité de positions exprimées, les contributions favorables mettant en avant des arguments structurés relatifs au développement économique et touristique ;



- Des préoccupations récurrentes portant sur des thématiques structurantes du projet (environnement, littoral, fonctionnement).

La majorité des observations exprime des préoccupations générales liées à l'intégration du projet dans son environnement, plutôt que des analyses détaillées portant sur des éléments techniques précis du dossier.

## 4. Structuration des observations

Afin de faciliter leur analyse, les contributions ont été regroupées par grandes thématiques, en fonction des sujets abordés de manière récurrente.

Les principales thématiques identifiées sont les suivantes :

- Stationnement aux abords de l'avenue de l'Europe
- Environnement et ressources naturelles
- Littoral et accès à la plage
- Utilisation de la ressource en eau
- Assainissement et gestion des eaux usées
- Sargasses
- Opportunité économique et touristique
- Intégration paysagère et perception de l'urbanisation

Ces thématiques structurent l'analyse détaillée des observations présentée dans la partie suivante.



## IV. Synthèse des observations du public

L'analyse des contributions recueillies dans le cadre de la participation du public par voie électronique fait apparaître plusieurs thématiques récurrentes, traduisant les principales préoccupations exprimées par le public.

Ces observations ont été regroupées par grands thèmes afin d'en faciliter la lecture et l'analyse.

### 1. Stationnement et circulation

Plusieurs contributions portent spécifiquement sur les conditions de stationnement dans le secteur du projet, en particulier concernant l'espace communément désigné comme « parking du golf ».

Les observations recueillies traduisent des inquiétudes quant :

- À une éventuelle diminution de l'offre de stationnement ;
- Aux conditions d'accès au golf et à la plage
- Aux risques de saturation du secteur en période de forte fréquentation.

Elles témoignent également d'un attachement à l'usage actuel de cet espace, aujourd'hui librement accessible.

Il est relevé que cet espace correspond à l'ancien parking de l'hôtel Méridien, aujourd'hui démoli. Ce terrain relève d'une propriété privée issue d'opérations foncières antérieures. Son accessibilité actuelle s'inscrit dans un contexte transitoire lié à la disparition de l'établissement hôtelier et à l'absence d'aménagement du site.

Les conditions juridiques de cession et le statut de cet espace ne relèvent pas du champ de la présente participation du public par voie électronique, laquelle porte exclusivement sur le projet soumis à autorisation.

### 2. Littoral et accès à la plage

Plusieurs contributions portent sur la question de l'accès au littoral.

Les préoccupations exprimées concernent :

- Le maintien de l'accès public à la plage ;
- La crainte d'une privatisation ou d'une restriction des usages existants ;
- La préservation du caractère naturel et ouvert du site.

Ces observations traduisent une vigilance particulière du public quant à la protection du domaine public maritime et à la continuité des usages.

Il est rappelé que le littoral et les plages relèvent du domaine public maritime de l'État et sont, à ce titre, inaliénables et librement accessibles au public, conformément aux dispositions en vigueur.



### 3. Environnement et ressources naturelles

De nombreuses contributions expriment des préoccupations relatives à l'impact du projet sur l'environnement.

Les observations portent notamment sur :

- La préservation des milieux naturels et de la biodiversité ;
- Les effets de l'artificialisation des sols ;
- L'impact global du projet sur l'équilibre écologique du site.

Certaines contributions expriment une attente forte en matière de protection de l'environnement, voire une remise en question de l'opportunité du projet au regard de ces enjeux.

### 4. Utilisation de la ressource en eau

Plusieurs contributions expriment des inquiétudes relatives à l'approvisionnement en eau potable dans un contexte local marqué par des tensions récurrentes sur la ressource.

Les observations portent notamment sur :

- La capacité des réseaux existants à répondre aux besoins du projet ;
- Le risque d'aggravation des difficultés d'alimentation pour les usagers existants ;
- La gestion globale de la ressource en eau à l'échelle du territoire.

### 5. Assainissement et gestion des eaux usées

Plusieurs contributions évoquent les conditions de gestion des eaux usées et les capacités des infrastructures existantes.

Les observations portent notamment sur :

- Le fonctionnement des réseaux d'assainissement ;
- Les risques de pollution du milieu naturel ;
- Les modalités de traitement des eaux usées du projet.

### 6. Sargasses

Plusieurs contributions évoquent la problématique des échouements de sargasses et les nuisances associées, notamment en matière d'odeurs, d'accumulation sur le littoral et d'impact sur les usages.

Ces observations traduisent une forte sensibilité du public à cet enjeu, perçu comme structurant pour le site, tant en matière de cadre de vie que d'attractivité.



## 7. Opportunité économique et touristique

Certaines contributions mettent en avant les bénéfices attendus du projet.

Les éléments évoqués concernent notamment :

- La création d'emplois ;
- Le développement de l'activité économique locale ;
- Le renforcement de l'attractivité touristique du territoire ;
- La requalification du site de l'ancien hôtel.

Ces observations traduisent une perception positive du projet en tant que levier de développement territorial.

## 8. Intégration paysagère et perception de l'urbanisation

Plusieurs contributions expriment des interrogations relatives à l'intégration du projet dans son environnement.

Les observations portent sur :

- La densité du projet ;
- Son impact visuel ;
- La perception d'une urbanisation jugée excessive ;
- La crainte d'une transformation du caractère du site.

Ces contributions traduisent une attention particulière portée à l'insertion paysagère du projet et à la préservation de l'identité du site.

## 9. Inondations

Certaines contributions expriment des préoccupations relatives au risque inondation, à la submersion marine et à l'érosion du littoral.

Les observations portent notamment sur :

- L'exposition du site aux phénomènes cycloniques et à la houle ;
- Le classement du secteur au regard des risques naturels ;
- La vulnérabilité des constructions situées en rez-de-chaussée ;
- L'évolution du trait de côte et la montée du niveau de la mer.

Ces contributions traduisent une attention particulière portée à la prise en compte des risques naturels dans la conception du projet, notamment au regard de la localisation littorale du site. Ces préoccupations apparaissent notamment dans les contributions relatives à la zone inondable, à l'érosion et aux épisodes de houle cyclonique.



## V. Réponses apportées aux observations du public

Les observations formulées dans le cadre de la participation du public par voie électronique ont fait l'objet d'une analyse attentive.

Les éléments de réponse apportés ci-après s'inscrivent dans le cadre d'échanges spécifiques organisés avec le porteur de projet et la mairie, permettant d'apporter des éclairages complémentaires et partagés sur les différents points soulevés.

Ils sont présentés selon les thématiques identifiées précédemment.

### 1. Stationnement et circulation

Les observations portent sur les capacités de stationnement et les impacts du projet sur la circulation.

#### Réponse :

Le projet intègre une offre de stationnement dimensionnée en cohérence avec :

- La programmation de l'établissement ;
- Les besoins identifiés ;
- Les prescriptions réglementaires applicables.

Les flux de circulation ont été étudiés afin de limiter les impacts sur le réseau existant, en tenant compte du fonctionnement global du site et de son environnement.

Conscient des enjeux soulevés, le porteur de projet a intégré la question du stationnement dans une réflexion globale à l'échelle du site. À ce titre, des pistes d'aménagement ont été étudiées, notamment en lien avec la requalification de l'avenue de l'Europe, incluant la création de nouvelles capacités de stationnement à proximité du site, dont une partie à proximité immédiate du golf.

Par ailleurs, le porteur de projet prévoit la création d'environ 30 places de stationnement ouvertes au public, situées en limite de son emprise foncière, afin de contribuer à l'amélioration de l'offre de stationnement dans le secteur.

Ces dispositions s'inscrivent en complément des capacités existantes, notamment les emplacements actuellement disponibles le long du golf.

En outre, des échanges ont été engagés avec la commune afin d'étudier la possibilité de créer des capacités de stationnement supplémentaires à proximité immédiate de l'entrée du golf, pouvant représenter, à titre indicatif, une trentaine de places complémentaires.

Ainsi, en intégrant les différentes hypothèses étudiées, l'offre globale de stationnement à l'échelle du secteur pourrait être significativement renforcée au bénéfice des usagers du golf et de l'avenue de l'Europe.



## 2. Littoral et accès à la plage

Certaines contributions expriment des inquiétudes quant à un éventuel impact du projet sur l'accès au littoral.

### Réponse :

Le projet ne prévoit **aucune privatisation du littoral**.

À cet égard :

- L'accès au rivage de la mer est maintenu, conformément aux dispositions du Code de l'environnement et du Code général de la propriété des personnes publiques ;
- La servitude de passage des piétons le long du littoral (SPPL) est conservée ;
- Les cheminements existants sont maintenus, sans interruption identifiée dans le cadre du projet (cf. pièce PC41).

Le projet distingue, par ailleurs :

- Le domaine public maritime, qui demeure librement accessible ;
- Les espaces relevant de la propriété privée, dont l'accès est, par nature, encadré.

Ainsi, les dispositions envisagées n'emportent pas de restriction de l'accès du public au littoral.

Enfin, le projet intègre une réflexion visant à améliorer les conditions d'accès existantes, notamment en termes de lisibilité, d'entretien et d'intégration paysagère.

## 3. Environnement et ressources naturelles

Les contributions expriment des préoccupations relatives à l'impact environnemental du projet, notamment en matière de biodiversité, d'artificialisation et de gestion des ressources.

### Réponse :

Le projet a fait l'objet d'une **étude d'impact complète**, intégrant :

- Une analyse des milieux naturels présents sur le site ;
- L'identification des enjeux écologiques ;
- La définition de mesures d'évitement, de réduction et, le cas échéant, de compensation.

Le site du projet correspond à un espace déjà anthropisé, anciennement occupé par un établissement hôtelier aujourd'hui déconstruit, ce qui limite les impacts sur des milieux naturels non artificialisés.

Les enjeux environnementaux ont été intégrés dès la conception du projet, conformément aux exigences réglementaires applicables.



## 4. Utilisation de la ressource en eau

Plusieurs contributions expriment des inquiétudes relatives à l’approvisionnement en eau potable dans un contexte local caractérisé par des tensions récurrentes sur la ressource.

### Réponse :

Les observations relatives à la disponibilité de la ressource en eau potable ont été prises en compte dans la conception du projet.

Le projet prévoit notamment la mise en place d’une cuve tampon raccordée au réseau public, permettant de sécuriser l’alimentation du site et de lisser les besoins en eau, afin de limiter son impact sur les réseaux existants.

Par ailleurs, une cuve de récupération des eaux pluviales est intégrée au projet, afin de réduire le recours à l’eau potable pour certains usages, notamment l’arrosage des espaces verts et l’alimentation d’équipements ne nécessitant pas une qualité sanitaire stricte.

Ces dispositions s’inscrivent dans une logique de gestion raisonnée de la ressource, conformément aux prescriptions des services compétents.

Enfin, le projet s’implante sur un site précédemment occupé par un établissement hôtelier de capacité significativement supérieure (300 chambres). Le programme actuel, d’environ 80 chambres, correspond ainsi à une réduction notable des besoins en eau par rapport à l’usage antérieur du site.

## 5. Assainissement et gestion des eaux usées

Plusieurs contributions évoquent les conditions de gestion des eaux usées et la capacité des infrastructures existantes.

### Réponse :

Les observations relatives à la gestion des eaux usées ont été prises en compte dans la conception du projet.

Le projet prévoit un raccordement au réseau public d’assainissement existant, conformément aux prescriptions des services compétents. À ce titre, la compatibilité du projet avec les infrastructures existantes a fait l’objet d’un examen dans le cadre de son instruction.

Par ailleurs, comme indiqué dans l’étude d’impact environnemental ainsi que dans les avis des autorités compétentes, la mise en service du projet s’inscrit dans un contexte d’évolution des infrastructures d’assainissement du territoire, notamment au regard des conditions de fonctionnement de la station d’épuration de Cayenne située à Saint-François.

Le projet prévoit des dispositifs conformes aux exigences réglementaires applicables, permettant d’assurer la maîtrise des rejets et la protection du milieu naturel.



## 6. Sargasses

Les contributions évoquent la problématique des échouements de sargasses et les nuisances associées.

### Réponse :

Plusieurs contributions évoquent la problématique des échouements de sargasses.

Il est rappelé que leur gestion relève de la compétence des autorités publiques (État et collectivités).

Le porteur de projet a néanmoins intégré ce phénomène dans sa conception, notamment afin de ne pas aggraver les conditions naturelles d'accumulation, et s'inscrit dans une logique de coopération avec les acteurs publics compétents.

## 7. Opportunité économique et touristique

Plusieurs contributions mettent en avant les bénéfices attendus du projet en matière de développement économique.

### Réponse :

Le projet s'inscrit dans une logique de **développement touristique structurant**, visant à :

- Renforcer l'attractivité du territoire ;
- Générer des retombées économiques locales ;
- Contribuer à la création d'emplois directs et indirects.

Il participe à la requalification d'un site précédemment occupé par une activité hôtelière, aujourd'hui inexistante.

## 8. Intégration paysagère et urbanisation

Certaines contributions expriment des préoccupations relatives à l'intégration du projet dans son environnement.

### Réponse :

Le projet a été conçu avec un souci d'intégration paysagère, en prenant en compte :

- Les caractéristiques du site ;
- Son environnement immédiat ;
- Les contraintes réglementaires applicables.

La volumétrie, l'implantation et le traitement architectural des bâtiments ont été étudiés afin de limiter l'impact visuel et d'assurer une insertion cohérente dans le paysage.



## 9. Inondations

Les observations portent sur le risque d'inondation du site, ainsi que sur les phénomènes de submersion marine.

### Réponse :

Le projet a été conçu dans le respect des dispositions réglementaires applicables, et notamment du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) en vigueur sur la commune.

Des études spécifiques relatives au risque inondation et à la submersion marine ont été réalisées dans le cadre de l'opération, afin d'analyser les aléas et d'adapter la conception du projet en conséquence.

À ce titre :

- L'implantation et la conception des bâtiments intègrent les contraintes issues du PPRN, tant en termes de zonage que de prescriptions techniques ;
- Les niveaux altimétriques des constructions ont été définis de manière à tenir compte des plus hautes eaux connues et des niveaux de référence retenus dans les études ;
- Les principes constructifs et d'aménagement ont été adaptés afin de limiter la vulnérabilité du projet face aux aléas identifiés.

Ces dispositions visent à assurer un niveau de sécurité adapté pour les personnes et les biens, conformément aux exigences réglementaires et aux prescriptions des services de l'État.

Le projet s'inscrit ainsi dans une démarche de prise en compte des risques naturels, en cohérence avec les règles d'aménagement applicables aux zones littorales.



## VI. Prise en compte des observations

Les observations et propositions formulées dans le cadre de la participation du public par voie électronique ont été analysées dans leur ensemble.

Elles portent principalement sur :

- Les enjeux environnementaux et la préservation du site ;
- Les conditions d'accès et d'usage du littoral ;
- Le fonctionnement du projet (stationnement, circulation) ;
- La gestion de la ressource en eau et des eaux usées ;
- Les contraintes naturelles spécifiques au site, notamment les échouements de sargasses ;
- L'intégration du projet dans son environnement.

Ces éléments ont été examinés au regard :

- Des caractéristiques du projet ;
- Des études réalisées, notamment l'étude d'impact ;
- Des prescriptions réglementaires applicables ;
- Des avis émis par les autorités et services consultés.

L'analyse des contributions montre que les observations formulées traduisent principalement des préoccupations générales liées à l'intégration du projet dans son environnement et à ses impacts potentiels.

Certaines contributions ont également permis de conforter l'attention portée à des thématiques spécifiques, notamment en matière de stationnement, d'accès au littoral, de gestion de la ressource en eau et des contraintes environnementales du site.

Toutefois, ces observations ne mettent pas en évidence d'éléments nouveaux de nature à remettre en cause :

- Les choix de conception du projet ;
- Sa conformité aux règles d'urbanisme applicables ;
- Les mesures prévues pour éviter, réduire ou compenser ses impacts.

En conséquence, les observations recueillies n'ont pas conduit à une modification substantielle du projet à l'issue de la procédure de participation du public, mais ont permis de conforter certaines orientations et d'identifier des points de vigilance dans sa mise en œuvre.



## VII. Bilan de la participation

La participation du public par voie électronique organisée du 23 mars 2026 au 21 avril 2026 a permis de recueillir un nombre significatif de contributions, traduisant un intérêt réel du public pour le projet.

Les observations formulées portent principalement sur des thématiques relatives :

- À l'environnement et aux ressources naturelles ;
- À l'accès au littoral ;
- Au fonctionnement du projet (stationnement, circulation) ;
- À la gestion de la ressource en eau et des eaux usées ;
- Aux contraintes spécifiques du site, notamment les échouements de sargasses ;
- À l'intégration du projet dans son environnement.

Ces contributions traduisent des préoccupations légitimes, qui ont fait l'objet d'une analyse attentive.

Les contributions favorables, mettent en avant des bénéfices attendus en matière de développement économique, d'attractivité touristique et de requalification du site.

L'examen des observations et des réponses apportées montre que :

- Les principaux enjeux soulevés ont été identifiés et pris en compte dans la conception du projet ;
- Le projet respecte les prescriptions réglementaires applicables, notamment en matière environnementale et d'urbanisme ;
- Les observations formulées ne remettent pas en cause l'économie générale du projet.

En conséquence, la procédure de participation du public a permis d'éclairer la décision de l'autorité compétente, sans conduire à une remise en cause substantielle du projet.



## VIII. Modalités de mise à disposition de la synthèse

Conformément aux dispositions des articles L.123-19 et L.123-19-1 du Code de l'environnement, la présente synthèse des observations et propositions du public, ainsi que la décision de l'autorité compétente relative à la demande de permis de construire, seront mises à disposition du public par voie électronique.

Ces documents seront publiés sur le site internet de la commune de Saint-François, pendant une durée minimale de trois mois à compter de la décision.

Le dossier de participation du public, incluant notamment la demande de permis de construire, l'étude d'impact, les avis émis ainsi que la présente synthèse, pourra également être consulté dans les conditions définies par la commune.



## IX. Annexes

Les documents suivants sont annexés à la présente synthèse :

- Arrêté d'ouverture de la participation du public par voie électronique ;
- Justificatifs des mesures de publicité de la procédure (insertions presse, affichages, constats) ;
- Registre des observations et propositions du public recueillies dans le cadre de la participation du public par voie électronique ;
- Tableau de synthèse et d'analyse des contributions ;
- Tout document utile à la compréhension de la procédure et des observations recueillies.



## IX. Annexes

Les documents suivants sont annexés à la présente synthèse :

- Arrêté d'ouverture de la participation du public par voie électronique ;
- Justificatifs des mesures de publicité de la procédure (insertions presse, affichages, constats)
- Registre des observations et propositions du public recueillies dans le cadre de la participation du public par voie électronique ;
- Tableau de synthèse et d'analyse des contributions ;
- Tout document utile à la compréhension de la procédure et des observations recueillies.



Fait à SAINT-FRANCOIS LE 12 mai 2026

Le Maire,

Jean-Luc PERIAN